

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 07 juillet 2015**

Convocation du 30/06/2015

L'an deux mille quinze et le sept juillet à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Jean-François DUBONNET, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Carole MASCHERONI, Jean-Claude PILLET, Hubert MARECHAL, Catherine LALINDE, Jean-Baptiste CURTO, Joëlle ARNAUD (arrivée à 20h15), Serge ROCHE (arrivée à 20h25), Marianne NEGRE (arrivée à 20h30)

Absents : Jocelyne GOUGOU (excusée), Vincent LAGUILLAUMIE (a donné pouvoir à B MARECHAL), Amadou NDIAYE

M JC PILLET a été élu secrétaire de séance

#### **ORDRE DU JOUR**

- Tarifs année scolaire : activités périscolaires, garderie, salle polyvalente pour les associations
- Réforme des rythmes scolaires : création de poste
- Contrat saisonnier pour accroissement d'activité
- Travaux en cours
- Questions diverses

La séance débute à 20h10.

Le compte rendu de la séance du 15 juin 2015 est adopté à l'unanimité (9 voix). Mme MARANZONI n'est pas présente.

#### **Tarifs année scolaire 2015-2016**

##### **- activités périscolaires**

La réforme des rythmes scolaires est en place depuis septembre dernier sur la commune.

Pour la prochaine rentrée scolaire, ce dispositif nécessite une nouvelle organisation voire un nouveau recrutement compte tenu des effectifs de l'école.

Il convient aujourd'hui de déterminer les tarifs applicables aux activités périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016.

Suite à la réunion du 22 juin dernier en présence des parents et des intervenants, Monsieur le Maire propose de ne pas faire payer la sieste et de facturer aux familles 1.10€/heure/enfant pour les autres activités.

Adopté à l'unanimité (10 voix)

- **garderie**

Les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2015/2016 sont fixés à 0.81€ pour le matin et le midi et à 1.92€ pour le soir.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

- **salle polyvalente pour les associations**

Maintien des tarifs votés la saison dernière à savoir : 10€/séance pour les associations extérieures à la commune avec gratuité le 1<sup>er</sup> mois d'utilisation et gratuité pour les associations communales.

Adopté à l'unanimité (12 voix)

**Réforme des rythmes scolaires : création de poste**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 juillet 2014, il avait été créé un emploi permanent d'intervenant dans le grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>er</sup> classe, à temps non complet, à raison de 6 heures hebdomadaires se répartissant comme suit :

- 5h pour la surveillance de la cantine scolaire
- 1h pour l'animation théâtre

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 11 juin 2015 ;

Considérant le besoin de recruter un agent 1h/semaine afin de proposer une activité en lieu et place de l'activité musicale proposée l'année scolaire dernière, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- la création, à compter du 01 septembre 2015, d'un emploi permanent d'intervenant dans le grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>er</sup> classe, à temps non complet, à raison de 7 heures hebdomadaires se répartissant comme suit :
  - o 5h pour la surveillance de la cantine scolaire
  - o 1h pour l'animation théâtre
  - o 1h pour l'animation papier mâché

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois. Ce recrutement sera effectué pendant la période scolaire. Le temps de travail est annualisé. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 5 ans. A l'issue de cette période maximale de 5 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recruté(e) + régime indemnitaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- La suppression de l'emploi créé par délibération du 21 juillet 2014 pour une durée de 6h/semaine.

Adopté à l'unanimité (13 voix)

### **Contrat saisonnier pour accroissement d'activité**

Renouvellement du contrat pour 1 mois.

Adopté à l'unanimité (13 voix)

### **Questions diverses**

- **Dossiers de demandes de subventions 2014:** M B MARECHAL a assisté à une réunion au cours de laquelle les dossiers des communes du canton ont été examinés. Pour notre collectivité, la somme perçue devrait être de l'ordre de 8969€. Seuls deux dossiers sur six ont été retenus. Cette information nous oblige donc à faire continuellement des économies notamment sur les dépenses de fonctionnement. Le budget prévoyait en effet un montant plus élevé de subventions.
- **Réfection de la voirie :** compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, les dépenses doivent également être revues à la baisse. De nouveaux devis ont été demandés.
- **Travaux :** pas de gros travaux sur la commune en ce moment hormis le changement de plusieurs poteaux par Orange.
- **Réunion du 16 juillet 2015 à la salle polyvalente à destination des élus :** Monsieur le Maire invite tous les conseillers municipaux disponibles à participer à cette réunion organisée par Chambéry Métropole au cours de laquelle seront présentés deux gros dossiers, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et le schéma de mutualisation qui vise à mettre en commun un maximum de compétences. La procédure de transfert de compétence de l'urbanisme a été lancée en conseil communautaire. Chaque commune devra délibérer à ce sujet d'ici 3 mois.
- **Gens du voyage :** l'aire d'accueil temporaire de La Ravoire va ouvrir ses portes.
- **Projet de la Butte du Chef-Lieu :** une réunion a eu lieu le 17 juin dernier avec le promoteur. Quelques points ont été précisés. Le permis d'aménager devrait être déposé prochainement et les travaux débiter au printemps 2016.
- **Association TERRALIE :** demande de cette association pour le prêt d'une salle communale afin de proposer des cours de poterie. Accord des élus pour le renouvellement du prêt de la salle actuelle.
- **Petits jobs été mineurs :** semaine du 20 juillet 2015
- **Aliénation du Chemin rural des Genièvres :** l'acte notarié a été signé ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 .